[Texte]

Des voix: Bravo.

M. Lapierre: Je ne suis pas séparatiste. Je comprends les deux langues. La cause a été plaidée en anglais, mais je n'en veux à personne. Tout ce que mon avocat a dit en anglais, je vais le répéter en français pour plaire à l'assistance. «Comment une cour peut-elle accepter un moyen de défense des mis en cause quand le défendeur ne se défend pas?»

L'un des juges qui était assis à la gauche du président du tribunal, d'après les renseignements de mon avocat, était le juge Fauteux qui est aujourd'hui juge en chef de la Cour suprême. Personnellement, je ne les connais pas, mais ils riaient entre eux. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, la justice, j'en conclus que c'est une farce avec nos tribunaux. Et la même chose s'est produite à la cour d'appel parce que la cause a été entendue deux fois en cour d'appel.

Le coprésident suppléant (le sénateur Molgat): Une minute, monsieur Gauthier. Monsieur Lapierre.

M. Lapierre: La cause a passé deux fois en cour d'appel et le même juge qui m'a donné gain de cause la première fois a contredit son jugement. Si vous voulez faire une enquête plus longue, je peux vous fournir le numéro de la cause, et le numéro d'une pétition devant un juge de la Cour supérieure pour redressement de justice.

• 2320

Le coprésident suppléant (le sénateur Molgat): Je regrette, monsieur Lapierre, votre temps est écoulé.

M. Lapierre: J'y ai mis une somme d'argent et ça me fait mal au cœur de me faire rire au nez des gens qui sont payés \$40,000 par année.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Mr. Alexander.

Mr. Alexander: I wonder would it be impertinent if I asked one question. I am trying to resolve two conflicting statements here and I think it shows that you have one section of the audience going one way and one section going the other. I would just refer to the gentleman whom I questioned and I asked him whether there was any hope for Quebec in Canada.

A witness: No.

Mr. Alexander: In his wisdom he indicated no. He thought that the proper course would be for independence and there was an enthusiastic response from the audience which I can appreciate. Then there was a speaker just a while ago, the chap with the turtleneck sweater whose comments were certainly highly accepted and this shows the other train of thought. Perhaps the Chairman would explain what I am saying. Then there was this chap in the yellow turtleneck sweater who indicated that he is in a period of meditation and it seemed to him that if we can come up with solutions to the constitution then there perhaps would be no separation and once again there was an enthusiastic response from some part of the audience and now I find myself in a very difficult position. I want to know whether, in fact, the feeling is for separation or whether, in fact, the [Interprétation]

From the Floor: Bravo.

Mr. Lapierre: I am not a separatist. I understand both languages. The cause was pleaded in English, but I am not mad at any one because of this. I shall repeat to you in French what my lawyer said in English: "How can a Court accept a mean of defence from the respondent when the defendant failed to defend himself?"

According to what my lawyer told me, one of the judges who was seated to the left of the presiding judge was Justice Fauteux who is today the chief judge of the Supreme Court. Personally, I do not know them, but they were laughing amongst themselves. That is why today, I have reached the conclusion that justice is merely a farce carried on by our courts. And the same thing occurred at the Court of Appeal where the cause was heard twice.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Just a minute, Mr. Gauthier. Mr. Lapierre.

Mr. Lapierre: The cause was heard twice by the Court of Appeal and the same judge who gave me a favorable decision the first time contredicted his judgment. If you wish to make a more full investigation, I can give you the number of the cause, and also the number of the petition presented to a judge of the Superior Court for the purpose of obtaining redress.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): I am sorry, Mr. Lapierre, your time has run off.

Mr. Lapierre: I put a big amount of money into it and it hits my heart to be laughed at by people who are paid \$40,000 a year.

Le coprésident suppléant (sénateur Molgat): Monsieur Alexander.

M. Alexander: Je me demande s'il serait impertinent de vous poser une question. Je suis en train de résoudre deux déclarations contradictoires. Je pense que cela montre qu'il y a une partie de l'audience qui prend une voie et une autre partie qui en prend une autre. Je voudrais simplement référer au monsieur que j'ai questionné et auquel j'ai demandé s'il y avait un espoir pour le Québec de rester dans le Canada.

Un témoin: Non.

M. Alexander: Dans sa sagesse il a dit non. Il pensait que le bon cours des choses menait à l'indépendance et il y a eu une prise de position enthousiaste dans le public que j'ai appréciée. Ensuite il y a eu un interlocuteur il y a quelques instants, le gars au col ouvert, col roulé, dont les commentaires étaient certainement très acceptés, et ceci montre l'autre possibilité de penser. Peut-être que le président voudrait-il expliquer ce que je dis. Ensuite, il y a eu ce gars au chandail à col roulé jaune qui a dit qu'il se trouve dans une période de méditation et il lui semble que si nous pouvons apporter des solutions à la Constitution, alors il n'y aurait peut-être pas de séparation et, de nouveau, il y a eu une prise de position enthousiaste de la part de certains dans le public, et maintenant je me trouve dans une position très difficile. Je veux savoir si, en fait, le sentiment est en faveur de la séparation ou si,